

Le Maire de Berchères-sur-Vesgre expose que :

Par délibération n°4 en date du 17.06.2011, la commune a voté à l'unanimité la substitution de la ZPPAUP en cours d'étude par une AVAP conformément aux instructions en vigueur. Les décrets d'applications ayant été promulgués le 19 décembre 2011, le conseil confirme sa décision de réaliser les études d'AVAP.

La présente décision sera insérée dans un journal d'annonce légale, et affiché pendant 1 mois en conformité avec l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Une instance consultative représentée par une commission locale devant être constituée, le Maire propose :

Représentants de la collectivité :

- Pascal PHILIPPOT, Maire
- Bruno GIRAULT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- Colette THIEBAUT, Adjointe au Maire en charge des finances
- Danièle RYCKEBOER, conseillère municipale
- Jean-Marie LECOEUR, conseiller municipal
- Stéphanie BASMOREAU, habitante de Berchères-sur-Vesgre

Représentants de l'Etat

- Le Préfet ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant

Représentants qualifiés au titre du patrimoine et de l'environnement local

- Marie-Laure GAILLARD représentante du CAUE
- Bernard ACHARD président de l'association de la protection de la vallée de la Vesgre

Représentants qualifiés au titre d'intérêts économiques locaux

- Demande a été faite auprès du SIPAD
- Thierry MENETREL, propriétaire exploitant agricole à Berchères-sur-Vesgre

La commission a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre de l'AVAP.

Durant cette étude la commune se fera assister par l'Architecte des Bâtiments de France.